



Les comités des comptes publics

Réunion du Conseil canadien des Comités des comptes publics

La neuvième conférence annuelle du Conseil canadien des Comités des comptes publics a eu lieu à Québec du 5 au 9 juillet 1987. Trente-quatre parlementaires membres de comités de comptes publics et huit greffiers, recherchistes et observateurs y participaient.

La conférence a été ouverte le lundi 6 juillet par M. Jean-Guy Lemieux, président du Conseil et président du Comité du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec.

Une table ronde a porté sur le fonctionnement pratique des comités des comptes publics de chaque assemblée ; les délégations ont présenté à tour de rôle un bref aperçu du fonctionnement de leur comité et des résultats des travaux entrepris depuis l'année dernière.

M. Lemieux a ouvert la séance de l'après-midi par un discours dans lequel il invitait le Conseil à chercher réponse aux questions suivantes : « Dans quelle mesure le fait qu'un fonctionnaire ait été nommé sous un gouvernement donné influe-t-il sur la confiance que lui accordent les différents partis politiques ? N'a-t-on pas tendance à blâmer le gouvernement qui l'a nommé s'il s'acquitte mal de ses fonctions ? Quelles conséquences entraîne pour les fonctionnaires la divulgation de certaines lacunes par le comité ? Serait-il possible d'imposer des sanctions ? Si l'on établissait une distinction entre les sections administratives sectorielles qui sont centralisées (dans les ministères) et celles qui sont décentralisées (dans les organismes publics), les responsabilités de leurs fonctionnaires seraient-elles différentes compte tenu de la participation différente du ministre ? »

La séance a suscité beaucoup d'intérêt parmi les délégués.

Le mardi 7 juillet, la séance portant sur l'histoire, les caractéristiques, les méthodes, les limites, les avantages, les désavantages et l'évolution récente de la méthode de vérification intégrée a donné lieu à une discussion franche entre les parlementaires appartenant à des assemblées qui utilisent cette méthode et à celles qui ne l'utilisent pas.

Le conseil a débattu la question de l'utilisation de la méthode de vérification intégrée au Canada en tenant compte des questions d'économie, d'efficacité et d'efficacités ; il a réitéré l'importance pour l'appareil exécutif de rendre des comptes et la nécessité d'en arriver à un équilibre entre les coûts de la vérification et les résultats obtenus.

M. Lemieux a déclaré : « N'oublions pas que les vérifications intégrées qu'on demande au vérificateur législatif d'entreprendre sont parfois beaucoup plus urgentes que d'autres vérifications pour les raisons suivantes : d'une part, ces vérifications portent sur l'ensemble de la gestion de l'administration visée et deviennent un instrument important permettant d'appliquer le principe de la responsabilité financière ; d'autre part, la vérification intégrée d'un ministère ou d'un organisme public n'a lieu qu'à tous les quatre ou cinq ans. Par conséquent, il peut s'écouler un certain temps entre le moment où le Comité des comptes publics juge bon d'entreprendre une vérification intégrée et le moment où elle a effectivement lieu.

Il convient de souligner que chaque ministère ou organisme public ne fait l'objet d'une vérification intégrée que tous les quatre ou cinq ans : en effet, le cycle de vérification doit permettre une vérification de tous les aspects de la gestion au moins une fois pendant la

durée normale d'un Parlement. Ce cycle a sans doute été adopté pour des raisons d'économie et pour réduire les perturbations inévitables découlant d'une vérification. »

Le Conseil s'est interrogé sur la pertinence des vérifications intégrées entreprises à la demande des comités des comptes publics ainsi que sur l'importance accordée au plan annuel ou commun établi par les comités des comptes publics et les vérificateurs législatifs.

Depuis sa création, le Conseil canadien des Comités des comptes publics (CCCCP) tient sa conférence annuelle au même moment que celle de la conférence des vérificateurs législatifs sans en faire cependant partie. Les deux associations se rencontrent cependant lors d'une réunion au cours de laquelle on discute des questions d'intérêt mutuel.

Cette année, la réunion mixte, tenue en après-midi, a porté sur un sujet dont l'étude avait été commencée l'an dernier sur la suggestion de M. Willard Lutz, vérificateur de la province de la Saskatchewan, soit sur les attentes divergentes des vérificateurs législatifs et des membres des comités des comptes publics. On a conclu que ces attentes n'étaient pas toujours comblées en raison d'un désaccord tant sur le plan politique que philosophique dans le cadre d'une relation complémentaire où un groupe devrait aider l'autre à atteindre son objectif premier.

Le Comité des comptes publics du Yukon a préparé un document intitulé *Follow-up: The Paper Chase Phenomenon* qui a été présenté à la conférence par M. Willard Phelps, député, président et leader de l'opposition. M. Phelps y informe le Conseil des mesures prises par le Comité

Les délégués à la réunion du CCCCPC qui a eu lieu à Québec



des comptes publics du Yukon pour accélérer le processus de suivi.

Depuis l'adoption de ces mesures, sur les quatre vingt-huit recommandations soumises par le comité du Yukon depuis 1980, seulement douze n'ont pas encore été «pleinement mises en oeuvre», selon les mots de M. Phelps, ce qui constitue une grande amélioration.

L'efficacité accrue du Comité des comptes publics du Yukon est attribuable à sa «ténacité à réclamer qu'on donne suite à ses recommandations [...] et à l'enthousiasme manifesté par tous les membres du Comité» ainsi qu'à l'engagement pris par le Leader du Gouvernement, M. Tony Penikett, pour renforcer le rôle du comité.

M. Phelps a affirmé que «si ce n'était du processus de suivi, de cette course incessante aux documents, le comité ne serait qu'un gardien indolent qui pourrait toujours aboyer sans que personne ne s'en préoccupe. Sa façon à lui de mordre, c'est d'assurer un suivi.» Il croit que l'efficacité d'un comité se mesure à l'efficacité de son suivi et estime que c'est en raison de sa ténacité à cet égard que le CCP a pris l'envergure qu'il a actuellement. Le processus de suivi présente un autre avantage. Il rend dynamique une inertie qui pourrait rester anonyme et inoffensive.

M. Arnold McCallum, député, président du Comité permanent des comptes publics des territoires du Nord-Ouest a présenté deux rapports à la réunion annuelle du Conseil : *Follow-up to committee reports the experience of the public accounts committee of the N.W.T.* et *An examination of the review of special warrants by the Standing Committee on Public Accounts in the N.W.T.*

Voici ce qu'a affirmé M. McCallum au sujet du suivi donné aux rapports du comité : «Pour être efficace, un comité des comptes publics ne peut pas soumettre des recommandations sans se donner les moyens de s'assurer qu'on y donnera suite.» Au début, a-t-il affirmé, le suivi était confié au personnel du comité qui s'informait des réponses données par les divers ministères. Les ministères tardaient souvent à mettre en oeuvre les recommandations du comité. Dans son troisième rapport à la Chambre, le Comité des territoires du Nord-Ouest écrivait : «Il importe aussi de souligner le mécontentement marqué que suscite la lenteur avec laquelle la plupart des ministères donnent suite aux recommandations du comité, lorsqu'ils le font.»

Bien que le comité ait reconnu qu'il était à blâmer, en partie, pour n'avoir pas établi de lignes directrices auxquelles les ministères visés seraient tenus de se conformer après avoir reçu les recommandations du comité, il a recommandé que «le Contrôleur général soit chargé de s'assurer que tous les ministères répondent rapidement aux recommandations du Comité des comptes publics [...] et que le Président du Comité permanent des comptes publics s'assure régulièrement auprès du Bureau du Contrôleur général et, au besoin, auprès des fonctionnaires du ministère ou de l'organisme visé, qu'on donne suite aux recommandations du Comité de façon adéquate et rapide.»

M. McCallum a ajouté que jusqu'ici «des progrès avaient été réalisés dans la mise en oeuvre d'un processus systématique et méthodique d'examen de chaque recommandation faite par le Comité des comptes publics à la Chambre,» lequel permettra au Comité lui-même, à la

Chambre et au public de s'assurer qu'on y donne suite.

Le rapport sur les autorisations spéciales comparait la situation actuelle au rôle joué à cet égard par le comité en 1985. Dans le rapport sont présentés des exemples concrets de la façon dont les territoires utilisent les autorisations spéciales ; la Commission de la gestion financière «aurait autorisé des dépenses en invoquant des raisons dont l'urgence semble douteuse.» M. McCallum a cité le deuxième rapport du comité à l'Assemblée législative : «Le recours croissant du gouvernement aux autorisations spéciales préoccupe les membres du comité. Si on ne met pas un frein à cette pratique, elle pourrait permettre au gouvernement d'usurper les pouvoirs de l'Assemblée législative en matière d'allocation de crédits.»

En 1984, le Comité des T.N.-O. a recommandé que «le vérificateur général du Canada étudie l'annexe des comptes territoriaux contenant les autorisations spéciales dans le cours de ses vérifications normales des comptes et des transactions financières du gouvernement pour s'assurer qu'elles sont émises conformément aux pouvoirs juridiques établis.»

Le Conseil a été mis au courant du succès remporté par le Comité des comptes publics des territoires du Nord-Ouest relativement à l'utilisation des autorisations spéciales : «... Ces autorisations ont été utilisées à 171 reprises en 1983-1984 et seulement à 23 reprises en 1986-1987. Ce succès démontre qu'il n'est pas toujours possible d'obtenir des résultats immédiats, mais qu'en faisant preuve de diligence et de persévérance, le Comité des comptes publics obtient des résultats concrets.»

Le Conseil a étudié les critères établis par le Secrétariat de la gestion financière des T.N.-O. pour l'évaluation des demandes d'autorisations spéciales : «La dépense doit-elle être engagée pour résoudre immédiatement un problème grave ? La dépense doit-elle être engagée ou autorisée avant la prochaine session de l'Assemblée législative ? Si les crédits sont nécessaires pour conclure un contrat approuvé, le rejet de l'autorisation spéciale retardera-t-il beaucoup le projet ? Le Ministère ne peut-il pas avancer les crédits ?»

M^{me} Aideen Nicholson, député et présidente du Comité des comptes publics de la Chambre des communes du Canada, a présenté une communication sur le rôle du comité fédéral. Elle a déclaré au Comité : «Le Comité des comptes publics collabore étroitement avec le vérificateur général. Les députés qui siègent au Comité des comptes publics comptent sur le vérificateur général et sur son personnel parce qu'ils possèdent la compétence voulue pour effectuer des vérifications détaillées. En retour, le vérificateur général compte sur un comité des comptes publics actif et dynamique et sur l'appui de la Chambre des communes pour surmonter la réticence manifestée par les ministères à l'égard des vérifications et de l'adoption de changements.» M^{me} Nicholson explique le succès du comité fédéral par la relation harmonieuse qui existe entre ses membres, le vérificateur général, le gouvernement et la fonction publique.

Le Comité des comptes publics de l'Ontario a présenté deux communications au conseil, l'une intitulée *The Public Accounts Committee's inquiry into the financing arrangements for the construction of a domed stadium* et l'autre, *The Ontario Public Accounts Committee: role, structure and activities 1985-1987*.

Le rapport sur le stade couvert a fourni au Conseil un aperçu assez complet de l'enquête sur les modalités du financement. Selon ce rapport, l'importance du rôle technique accru du Comité est apparue durant la période de gouvernement minoritaire en Ontario. «Le comité a entrepris un très grand nombre d'études dont la portée a dépassé celle des études menées jusque là relativement aux dépenses déjà engagées par les ministères et qui incluent les dépenses courantes et proposées, des questions n'ayant pas été abordées dans le rapport du vérificateur

provincial et des questions de politique considérées jusqu'alors en dehors du mandat du Comité.» Selon le rapport, le résultat a été marquant : «Ces études ont fréquemment amené le gouvernement de l'Ontario à modifier non seulement ses méthodes administratives et ses pratiques de gestion, mais également ses politiques et ses programmes. Dans certains cas, ces études ont aussi eu des conséquences pour le secteur privé.»

L'enquête sur la construction du stade couvert s'écarte du genre d'études que le Comité des comptes publics a menées jusqu'ici et lui a permis, ainsi qu'au vérificateur provincial, de vérifier s'ils pouvaient élargir et redéfinir leur rôle. «...L'enquête était aussi particulièrement complexe parce qu'elle supposait l'étude des dépenses publiques engagées à trois paliers de gouvernement (fédéral, provincial et municipal) et dans le secteur privé.»

Le Conseil a pris bonne note du fait que les recommandations du comité de l'Ontario avaient pu influencer sur les décisions prises par un consortium privé «sur lequel il n'avait aucun pouvoir législatif».

Le Conseil a constaté le rôle innovateur joué par le Comité des comptes publics de l'Ontario. Les représentants de chaque comité ont évalué quelles seraient les conséquences politiques et techniques de l'adoption dans leurs assemblées législatives du modèle de l'Ontario.

La deuxième communication de l'Ontario portait sur la structure et le fonctionnement du Comité des comptes publics depuis 1985. Le Conseil a examiné le mandat du Comité de l'Ontario qui consiste à étudier et à faire rapport à l'Assemblée législative de l'Ontario sur «la fiabilité et la pertinence des renseignements figurant dans les comptes publics, les méthodes de comptabilisation des recettes, le respect des limites fixées aux dépenses et des buts pour lesquels elles ont été autorisées, les mesures prises pour s'assurer que les actifs ne sont pas perdus, gaspillés ou mal utilisés, le souci d'économie dans l'acquisition des biens et des services, l'efficacité des opérations, l'efficacité des programmes et la mesure dans laquelle ils atteignent leurs objectifs, l'étude annuelle des prévisions du Bureau du vérificateur général et l'examen confidentiel des dépenses de voyage du premier ministre». Les études menées par le comité ont porté sur les activités des ministères et sur des

examens spéciaux, et surtout sur la construction du stade couvert à Toronto, sur l'aménagement des forêts au ministère des Ressources naturelles, sur la vente de la Société de développement du transport urbain appartenant à la Couronne, sur les dépenses non prévues dans les devis pour la construction du pavillon de l'Ontario à Expo 86 et les rumeurs de conflit d'intérêt touchant un ministre du Cabinet.

Le comité de l'Ontario a conclu son rapport ainsi : «Le Comité prévoit que l'élargissement de son rôle et de ses activités[...] lui permettra d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir de demander des comptes au gouvernement sur l'engagement des dépenses et la gestion des fonds publics tout en permettant aux contribuables de la province d'économiser de l'argent.»

Le mercredi 8 juillet, le Conseil s'est penché sur des questions administratives courantes, a étudié sa constitution, a élu ses représentants pour 1987-1988 et a choisi le lieu pour la tenue de la dixième conférence annuelle. Les représentants pour 1988 sont William Gillis, (Nouvelle-Écosse), président; Barry Pashak, (Alberta), premier vice-président; Winston Baker (Terre-Neuve), second vice-président et Craig James, greffier des comités de la Colombie-Britannique et secrétaire exécutif.

Le Conseil a créé un sous-comité composé de Darlene Marzari, d'Aideen Nicholson et de Winston Baker qui sera chargé de recommander des lignes directrices que tous les comités canadiens des comptes publics pourraient suivre pendant leurs délibérations afin d'uniformiser quelque peu la procédure utilisée au pays. On s'attend à ce que le sous-comité étudie, au cours de l'année, les recommandations formulées par le Comité de vérification du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés au sujet de la vérification dans le secteur public ; on compte aussi qu'il prépare un projet de mandat qui sera soumis au Conseil et étudié lors de sa prochaine réunion annuelle qui aura lieu en Nouvelle-Écosse en juillet.

M. Craig James
Secrétaire exécutif
Conseil canadien des Comités
des comptes publics